



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport financier trimestriel pour le

trimestre terminé le 31 décembre 2024

Publié : le 2025-02-24

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2025,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat Quarterly Financial Report
for the Quarter Ended December 31, 2024

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Sur cette page

1. [Introduction](#)
2. [Faits saillants des résultats financiers cumulatifs](#)
3. [Risques et incertitudes](#)
4. [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)
5. [Approbation des cadres supérieurs](#)
6. [Annexe](#)

1. Introduction

▼ Dans cette section

- [1.1 Méthode de présentation du rapport](#)
- [1.2 Raison d'être](#)
- [1.3 Structure financière du SCT](#)

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme [l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le rapport doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#), et le [Budget supplémentaire des dépenses \(B\)](#).

Le présent rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité de vérification ministériel.

1.1 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), accordées par le Parlement et utilisées par le SCT, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses (A) et

le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2025. Ce rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCT utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.2 Raison d'être

Le SCT est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor, un comité du Cabinet. Le SCT soutient le Conseil du Trésor en assumant les rôles principaux suivants :

Surveillance des dépenses

Revoir les propositions et les autorisations de dépenses; revoir les programmes gouvernementaux actuels et proposés quant à l'efficacité, l'efficacité et la pertinence; informer le Parlement et la population canadienne sur les dépenses du gouvernement.

Leadership administratif

Diriger des initiatives pangouvernementales; élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services et à l'accès à l'information gouvernementale ainsi qu'à la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

Surveillance réglementaire

Élaborer et surveiller des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires; examiner les projets de règlement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences des politiques du gouvernement; promouvoir la coopération en matière de réglementation entre administrations.

Employeur

Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique; gérer la rémunération totale (comprenant les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail; entreprendre des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs du recrutement et de maintien en poste des employés.

1.3 Structure financière du SCT

Le SCT gère les crédits ministériels et centraux du Conseil du Trésor. Ses dépenses de fonctionnement ministérielles et ses recettes sont gérées en vertu du crédit 1, Dépenses du programme.

Le présent rapport trimestriel fait ressortir les résultats financiers de ce qui suit :

- le crédit 1, **Dépenses du programme**, lié à l'exécution du mandat du SCT;
- le crédit 20, **Assurances de la fonction publique**, concerne la part de l'employeur pour les coûts relatifs à la couverture des régimes d'avantages sociaux collectifs dans le cadre du rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale. Il s'agit entre autres des :
 - Régime de soins de santé de la fonction publique
 - Régime de soins dentaires de la fonction publique
 - Régime de services dentaires pour les pensionnés
 - Régime d'assurance-invalidité
 - charges sociales provinciales (Colombie-Britannique, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario et Québec)
 - Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique
- les autorisations législatives qui couvrent toute somme résiduelle entre les contributions du gouvernement aux divers régimes et la répartition de ces coûts aux ministères.

Le SCT gère 6 différents crédits centraux :

- Le crédit 5, **Éventualités du gouvernement**, permet de suppléer à d'autres crédits en vue d'assurer aux ministères et organismes fédéraux des avances temporaires afin de parer à des dépenses urgentes ou imprévues avant la période d'octroi des crédits par le Parlement.
- Le crédit 10, **Initiatives pangouvernementales**, permet de suppléer à d'autres crédits afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique fédérale.
- Le crédit 15, **Rajustements de la rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de permettre le financement des modifications aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale en raison de la négociation collective.
- Le crédit 25, **Report du budget de fonctionnement**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent, jusqu'à 5 %

du budget brut de fonctionnement contenu dans le Budget principal des dépenses d'une organisation.

- Le crédit 30, **Besoins en matière de rémunération**, permet de suppléer à d'autres crédits afin de respecter les exigences légales du gouvernement à titre d'employeur telles que les prestations parentales et les indemnités de départ.
- Le crédit 35, **Report du budget des dépenses en capital**, permet de suppléer à d'autres crédits pour le report des fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent, jusqu'à 20 % du crédit pour dépenses en capital d'une organisation.

Le financement à partir de ces crédits est approuvé par le Parlement. Le financement à partir des crédits centraux est transféré du SCT aux ministères et organismes individuels, une fois que les critères établis sont respectés. Comme tout autre ministère, le SCT reçoit également sa propre part des crédits, qui sont transférés à son propre crédit 1 (dépenses du programme). Les crédits centraux non utilisés sont retournés dans le Trésor.

Les dépenses engagées en vertu des autorisations législatives reflètent dans une grande mesure l'obligation du gouvernement de payer la part de l'employeur pour le régime de pensions de la fonction publique, le régime de pensions du Canada et le régime de pensions du Québec, les primes d'assurance-emploi et les prestations de décès de la fonction publique. Le SCT récupère auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux leur quote-part des cotisations de l'employeur en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, que Services publics et Approvisionnement Canada impute ensuite aux dépenses réelles dans le même crédit législatif. Des rajustements sont effectués à la fin de l'exercice aux crédits législatifs de chaque ministère (y compris ceux du SCT) pour l'écart entre les recouvrements périodiques et les dépenses réelles. En fin d'exercice, l'effet net sur les états financiers du SCT sera de zéro.

Les montants de transfert de tous les crédits centraux susmentionnés seront inclus dans les rapports financiers de chaque ministère bénéficiaire.

2. Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

▼ Dans cette section

- [2.1 État des autorisations votées et législatives](#)
- [2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant](#)

Cette section :

- expose les faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs en date du 31 décembre 2024;

- fournit une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent pour ceux qui dépassent un seuil d'importance de :
 - 1 million de dollars pour le crédit 1, Dépenses du programme et pour les autorisations législatives,
 - 10 millions de dollars pour le crédit 20, Assurances de la fonction publique.

Faits saillants des résultats financiers cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires pour 2024-2025 au 31 mars 2025	Autorisations budgétaires pour 2023-2024 au 31 mars 2024	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au troisième trimestre de 2024-2025 (31 décembre 2024)	Dépenses cumulatives au troisième trimestre de 2023-2024 (31 décembre 2023)	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024	Dépenses du troisième trimestre de 2024-2025	Dépenses du troisième trimestre de 2023-2024	Écart entre les dépenses du troisième trimestre de 2024-2025 et celles du troisième trimestre de 2023-2024
Crédit 1 : Dépenses du programme	396 236	390 596	5 640	248 571	271 475	-22 904	83 087	98 791	-15 704
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	4 487 299	3 771 494	715 805	2 921 348	2 769 487	151 861	988 301	995 881	-7 580
Autorisations législatives	38 489	37 956	533	215 049	117 241	97 808	13 413	93 367	-79 954
Total	4 922 024	4 00 046	721 978	3 384 968	3 158 203	226 765	1 084 801	1 188 039	-103 238

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations budgétaires totales disponibles ont augmenté de 721,9 millions de dollars (17,2 %) par rapport à l'exercice précédent :

- les autorisations au titre du crédit 1 ont augmenté de 5,6 millions de dollars;
- les autorisations au titre du crédit 20 ont augmenté de 715,8 millions de dollars;
- les autorisations législatives ont augmenté de 0,5 million de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements.

Changements dans les autorisations votées et législatives (2024-2025 comparativement à 2023-2024)	En milliers de dollars
Crédit 1 : Dépenses du programme	
Financement visant à faire progresser les marchés des combustibles propres au Canada	20 100
Financement visant à soutenir la mise en œuvre d’une parité salariale proactive dans la fonction publique fédérale	13 351
Financement destiné à soutenir un Fonds de santé mentale pour les fonctionnaires fédéraux des communautés noires	10 075
Fonds destinés à la cybersécurité des opérations gouvernementales	5 441
Financement des initiatives de stabilisation de Phénix et des RH à la paye	5 173

Changements dans les autorisations votées et législatives (2024-2025 comparativement à 2023-2024)	En milliers de dollars
Financement pour les initiatives de formation et de perfectionnement pour la communauté des TI	4 725
Transfert de diverses organisations au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour les initiatives et programmes de développement de la collectivité financière	4 281
Financement de la mise en œuvre immédiate de certaines dispositions non discrétionnaires de la <i>loi modernisée sur les langues officielles</i>	2 415
Financement du Programme d'apprentissage mixte	1 843
Fonds destinés au Bureau de la collectivité des communications	1 358
Financement à l'appui de la transformation de la gestion financière	1 281
Financement pour le renouvellement du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique	1 064
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	222
travail dans la fonction publique fédérale	-1 116
Temporisation du financement destiné à établir le Centre d'expertise en matière de biens immobiliers afin d'améliorer la gestion des actifs fédéraux	-1 289
Transfert du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux au Secrétariat du Conseil du Trésor à l'appui de l'Ambition numérique du gouvernement du Canada	-1 500
Financement destiné au Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant	-2 405
Diminution nette du Report du budget de fonctionnement	-5 591
Transfert du Service numérique canadien du SCT à Emploi et Développement social Canada	-21 447
Dépenses publiques responsables 1 *	-32 341
Sous-total du crédit 1	5 640
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique	
Financement des régimes et des programmes d'assurance de la fonction publique	688 557
Financement du régime de soins dentaires de la fonction publique	19 955
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	7 293
Sous-total du crédit 20	715 805
Autorisations législatives	
Rajustements de rémunération visant à financer les augmentations de salaire afin de respecter les obligations découlant des conventions collectives	3 894
Financement des initiatives de stabilisation de Phénix et des RH à la paye	1 284
Autres changements divers ne dépassant pas les seuils d'importance relative	-952
Transfert du Service numérique canadien du SCT à Emploi et Développement social Canada	-3 693
Sous-total des autorisations législatives	533
Total des autorisations	721 978

Changements dans les autorisations votées et législatives (2024-2025 comparativement à 2023-2024)	En milliers de dollars
* En 2024-2025, l'initiative de Dépenses publiques responsables 1 a permis de réaffecter 9 585 000 dollars provenant des services professionnels, des dépenses de fonctionnement, des déplacements et des paiements de transfert vers d'autres priorités gouvernementales. En plus, le gouvernement a mis à jour la valeur du Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone, ce qui se traduit par une réduction de 22 755 665 dollars en 2024-2025. Pour plus d'informations sur les Dépenses publiques responsables 1, veuillez consulter les liens suivants : Recentrer les dépenses gouvernementales pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens et Plan ministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2024-2025 en un coup d'œil.	

2.2 État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Pour le cumulatives ayant pris fin le 31 décembre 2024, les dépenses budgétaires ont augmenté de 226,8 millions de dollars (7,2 %), comparativement à la même période de l’exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont diminué de 22,9 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont augmenté de 151,9 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont augmenté de 97,8 millions de dollars.

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024, les dépenses budgétaires ont diminué de 103,2 millions de dollars (8,7 %), comparativement à la même période de l’exercice précédent :

- les dépenses au titre du crédit 1 ont diminué de 15,7 millions de dollars;
- les dépenses au titre du crédit 20 ont diminué de 7,6 millions de dollars;
- les paiements législatifs ont diminué de 79,9 millions de dollars.

Le tableau suivant fournit une explication détaillée de ces changements par crédit et par article courant.

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 ((1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
Crédit 1 : Dépenses du programme			

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 ((1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	La diminution des dépenses depuis le début de l'exercice ainsi qu'au troisième trimestre est principalement attribuable au transfert en 2023-2024 du Service numérique canadien à Emploi et Développement social Canada (décrets 2023-0784), aux coûts rétroactifs de la convention collective en 2023-24 et à une diminution du nombre d'employés temporaires en 2024-25.	-16 806	-19 144
5 Location	L'augmentation des dépenses depuis le début de l'exercice ainsi qu'au troisième trimestre sont principalement attribuables aux coûts des licences SAS et des services de soutien connexes, dans le cadre du programme du gouvernement numérique, au sein du secteur du Bureau du dirigeant principal de l'information.	7 656	8 599
12 Autres subventions et paiements	L'augmentation des dépenses au troisième trimestre est principalement due à la diminution des recouvrements de coûts en 2024-25 par rapport à 2023-24 au sein du Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines en ce qui concerne les initiatives de stabilisation de Phénix et des RH à la paye.	-730	6 451
Recettes nettes en vertu d'un crédit	L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit depuis le début de l'exercice et au troisième trimestre est principalement attribuable à la diminution des recouvrements de coûts associés aux licences SAS et des services de soutien connexes dans le cadre du programme du gouvernement numérique, au sein du secteur du Bureau du dirigeant principal de l'information.	-11 502	-9 869
Autre	Dépenses diverses	-1 522	-1 741
Sous-total du crédit 1		-22 904	-15 704
Crédit 20 : Assurances de la fonction publique			

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 ((1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	Les augmentations des dépenses en 2024-2025 depuis le début de l'exercice et au troisième trimestre par rapport à 2023-2024 sont principalement attribuables aux assurances et aux prestations de la fonction publique suivantes : 1. le Régime de soins de santé de la fonction publique; 2. le Régime de soins dentaires de la fonction publique; 3. le Régime d'assurance-invalidité; 4. le Régime de services dentaires pour les pensionnés; 5. le Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique; 6. le Régime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada. 7. la taxe de vente du Québec et régime d'assurance parentale; 8. les charges sociales provinciales; En général, les augmentations des dépenses d'assurance et d'avantages sociaux de la fonction publique et des charges sociales sont dues aux facteurs suivants : 1. une augmentation du taux d'utilisation des régimes d'avantages sociaux ou de l'accès à ceux-ci; 2. une augmentation des coûts unitaires causée par les nouvelles technologies médicales, les innovations et l'inflation des prix; 3. une augmentation de la population ou des taux de participation aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux; 4. les composantes salariales du crédit 20, influencées par les augmentations salariales attribuables aux conventions collectives des membres participants.	180 802	4 093

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 ((1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
4 Services professionnels et spéciaux	La diminution des dépenses depuis le début de l'exercice est principalement attribuable au calendrier des frais de services administratifs seulement du Régime de soins de santé de la fonction publique par rapport à celui de l'exercice 2023-2024. En vertu d'un contrat de services administratifs seulement, le gouvernement du Canada finance son propre régime d'avantages sociaux des employés. Le gouvernement retient les services d'un tiers administrateur, souvent une compagnie d'assurance, pour la prestation de certains services administratifs, comme le traitement et le paiement des demandes de règlement.	-18 174	-3 039
Recettes nettes en vertu d'un crédit	L'augmentation des recettes nettes en vertu d'un crédit depuis le début de l'exercice est principalement attribuable à ce qui suit : • les recettes supplémentaires perçues sur les comptes spéciaux, principalement en raison des augmentations de salaires résultant de nouvelles conventions collectives; • un recouvrement plus élevé des primes du Régime de soins de santé de la fonction publique.	-10 171	-8 176
Autre	Dépenses diverses	-596	-458
Sous-total du crédit 20		151 861	-7 580
Dépenses législatives			

Article courant	Changements dans les dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (1er avril au 31 décembre) (en milliers de dollars)	Écart entre les dépenses au deuxième trimestre de 2024-2025 et celles de 2023-2024 ((1er octobre au 31 décembre) (en milliers de dollars)
1 Personnel	Services publics et Approvisionnement Canada impute au SCT la part de l'employeur des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique, au Régime de rentes du Québec, au Régime d'assurance-emploi et au Régime de prestations supplémentaires de décès. Le SCT recouvre ces paiements auprès des autres ministères et organismes. L'augmentation des dépenses législatives depuis le début de l'exercice et la diminution des dépenses législatives au troisième trimestre sont principalement attribuables au calendrier des frais et des recouvrements de Services publics et Approvisionnement Canada auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux en ce qui concerne la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés. L'effet net sur les états financiers du SCT sera nul d'ici la fin de l'exercice.	97 808	-79 954
Sous-total des dépenses législatives		97 808	-79 954
Dépenses totales		226 765	-103 238

3. Risques et incertitudes

Le SCT gère divers risques et diverses incertitudes tout en assurant une surveillance et un leadership dans le cadre de ses quatre responsabilités essentielles destinées à aider les ministères et organismes fédéraux à respecter les priorités du gouvernement et à obtenir des résultats pour les Canadiens.

Gestion financière

La capacité du ministère à obtenir un financement adéquat pour atteindre les résultats escomptés pourrait entraîner un risque financier. Ce risque découle de la multitude de priorités concurrentes des ministères et des entreprises et du climat financier actuel, caractérisé par des

réductions de dépenses. Des exercices réguliers de prévisions financières et une gouvernance solide guideront la priorisation des ressources et évalueront la nécessité de réaffecter des fonds supplémentaires pour soutenir les initiatives critiques.

Transformation organisationnelle et conduite du changement

Il existe un risque financier associé à la capacité du SCT à réaliser des initiatives de changement, car le succès dépend de la collaboration, du soutien et du financement d'autres ministères. Pour faire face au risque, le SCT continuera de favoriser la participation communautaire, de s'appuyer sur les meilleures pratiques établies, de se concentrer sur la formation polyvalente d'employés qualifiés pour maximiser la flexibilité et utiliser des politiques et de la gouvernance existantes pour prendre des décisions judicieuses sur l'établissement des priorités, la planification et la mise en œuvre des initiatives de changement.

Services professionnels

Il est possible que le SCT ne parvienne pas à optimiser les ressources offertes par ses services professionnels sous contrat. Compte tenu d'une visibilité accrue, le gouvernement a récemment mis à jour ses politiques en matière de gestion des contrats. Il est impératif de garantir que les nouvelles mesures sont pleinement mises en œuvre pour générer une valeur optimale où tous les contrats sont administrés efficacement, transparents et respectent toutes les politiques et directives en matière d'approvisionnement. Pour atténuer ces risques, il est essentiel de conserver une documentation complète et solide tout au long du cycle de vie des achats, de pratiquer une surveillance stricte et une gouvernance appropriée, et d'assurer l'alignement des livrables avec les exigences en matière d'achats. De plus, le SCT poursuivra ses outils de développement et ses listes de contrôle, ainsi que sa formation améliorée sur les rôles et responsabilités en matière d'approvisionnement.

Technologies de l'information

Il existe un risque financier associé à la gestion du système informatique, y compris la dette technique existante et englobant la maintenance, les mises à jour, les remplacements ainsi que la protection contre la cybersécurité. Pour atténuer le risque, le SCT continuera d'utiliser des outils et des processus robustes pour résoudre les problèmes informatiques critiques ainsi que pour identifier et contrecarrer rapidement les cybermenaces potentielles. De plus, le département tirera parti des processus de planification financière et des structures de gouvernance existants pour prioriser les besoins critiques en matière de technologies de l'information, y compris les investissements à long terme pour les mises à jour des systèmes informatiques.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

▼ Dans cette section

- [4.1 Les programmes](#)
- [4.2 Le personnel](#)

Cette section met en évidence les changements importants dans les opérations, le personnel et les programmes du SCT au cours du troisième trimestre de l'exercice, par ordre chronologique.

4.1 Les programmes

Pour réduire les obstacles inutiles à l'innovation, à la productivité et à la croissance économique, et pour faire diminuer le coût de la conformité à la réglementation pour la population et les entreprises canadiennes, dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024, le gouvernement propose d'affecter à un nouveau bureau de réduction du fardeau administratif un financement de 27,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, provenant des ressources existantes du Secrétariat du Conseil du Trésor.

4.2 Le personnel

Michèle Kingsley a été nommée sous-ministre adjointe, Orientations stratégiques et solution numériques, à compter du 7 novembre 2024.

Le 20 décembre 2024, le premier ministre a annoncé la nomination par le Cabinet de l'honorable Ginette Petitpas Taylor en tant que présidente du Conseil du Trésor.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Bill Matthews, secrétaire

Annie Boyer, dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date :

6. Annexe

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

État des autorisations (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	396 235 638	83 087 202	248 570 907	390 595 512	98 791 150	271 474 903
Crédit 20 – Assurances de la fonction publique	4 487 299 231	988 300 878	2 921 347 802	3 771 494 022	995 880 838	2 769 486 837
Autorisations législative						
A111 – Présidente du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile	98 600	21 577	70 977	94 700	21 157	68 557
A140 – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	38 390 499	8 454 194	25 362 582	37 861 319	8 664 136	25 992 408

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
A145 – Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>, d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance- emploi</i>	0	4 937 551	189 615 959	0	84 681 852	91 180 050
Autorisations législatives totales	38 489 099	13 413 32	215 049 518	37 956 019	93 367 145	117 241 015
Autorisations totales	4 922 023 968	1 084 801 402	3 384 968 227	4 200 045 553	1 188 039 133	3 158 202 755
* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.						

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié) (en dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
1 Personnel	5 763 422 108	1 294 214 105	4 003 549 740	4 997 983 105	1 389 218 973	3 741 744 963
2 Transport et communications	3 101 503	346 015	863 169	4 640 271	479 962	1 053 926
3 Information	1 877 280	98 535	302 384	2 249 788	220 376	500 906
4 Services professionnels et spéciaux	205 862 149	27 201 524	70 795 546	161 063 183	30 840 543	89 243 739
5 Location	45 307 866	11 971 087	41 271 088	19 761 425	3 372 542	33 616 801
6 Services de réparation et d'entretien	2 919 420	111 528	121 841	4 039 670	468 756	518 946
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	920 993	135 435	261 221	1 313 113	61 347	240 160
9 Acquisition de machines et de matériel	11 819 281	138 254	402 143	516 465	783 669	942 571
10 Paiements de transfert	1 148 310	378 444	928 444	981 690	338 352	863 352
12 Autres subventions et paiements	7 563 482	-1 826 382	-10 653 334	30 199 994	-7 823 221	-9 320 887
Total des dépenses budgétaires brutes	6 043 942 392	1 332 768 545	4 107 842 242	5 222 748 704	1 417 961 299	3 859 404 477
Moins les revenus affectés aux dépenses						
Recettes nettes en vertu d'un crédit – Assurances de la fonction publique	-992 926 565	-227 383 898	-674 399 667	-930 552 283	-219 208 262	-664 229 068
Recettes nettes en vertu d'un crédit – Dépenses du programme	-128 991 859	-20 583 245	-48 474 348	-92 150 868	-10 713 904	-36 972 654

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Total des recettes affectées aux dépenses	-1 121 918 424	-247 967 143	-722 874 015	-1 022 703 151	-229 922 166	-701 201 722
Total des dépenses budgétaires nettes	4 922 023 968	1 084 801 402	3 384 968 227	4 200 045 553	1 188 039 133	3 158 202 755
Dépenses pangouvernementales incluses précédemment *						
1 Personnel	5 466 837 400	1 214 471 457	3 764 164 32	4 734 438 675	1 290 123 046	3 484 926 376
2 Transport et communications	0	9 299	26 814	0	11 188	43 329
3 Information	0	0	80	0	98	187
4 Services professionnels et spéciaux	13 395 714	6 160 192	19 072 163	2 241 075	9 199 254	37 246 467
5 Location	0	0	0	0	809	1 537
7 Services publics, fournitures et approvisionnements	0	24	24	0	840	878
9 Acquisition de machinerie et d'outillage	0	0	0	0	0	16
10 Paiements de transfert	500 000	0	350 000	500 000	0	325 000
12 Autres subventions et paiements	0	-18 644	1 750 028	2 822 574	435 716	2 352 164
Total	5 480 733 114	1 220 622 328	3 785 363 430	4 740 002 324	1 299 770 951	3 524 895 954

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Total de l'exercice courant utilisé à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
* Les dépenses pangouvernementales englobent celles liées au crédit 20 et aux autorisations législatives (A145 – Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>, d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>; A681 – Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>; and A683 – Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif</i>)						

Date de modification :
2025-02-28